

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } **Train de foire. —** Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 22 Juin.

Il y a quelques jours, la feuille de Cahors, qui représente la dynastie de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France, était dans une pancarte singulière les bienfaits du dernier empire.

Parlait-elle de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, qui a été la conséquence inévitable des fantaisies guerrières de Napoléon III ? Non.

Parlait-elle de cette dette de dix milliards que la guerre de 1870-1871 nous a léguée, dette tellement énorme qu'elle est tout-à-fait sans comparaison possible dans toutes les autres nations du monde, et pourtant faisant suite à une série interminable d'autres emprunts ? Non.

Parlait-elle de l'infériorité dans laquelle l'empire nous a laissés, au triple point de vue des télégraphes, des chemins de fer et du progrès militaire ? Non.

Parlait-elle de la confiscation des biens de la famille d'Orléans, qui avait deux fois sauvé la vie au Bonaparte signataire de cette confiscation ? Non.

La feuille en question a cité, dans sa pancarte, diverses institutions de secours établies de 1852 à 1870. Ne dirait-on pas que la charité chrétienne, dans son œuvre généreuse envers les pauvres et les déshérités de la terre, avait besoin de l'exemple de l'ancien *Carbonari* ?

Pour quelques sociétés dont le modèle est dans tous les autres pays, et qu'il était vraiment trop facile à Napoléon III de créer, l'initiative chrétienne a fondé, dans la seule ville de Paris depuis 30 ans, plus de cinquante maisons où les aveugles, les orphelins, les vieillards, les infirmes, ont reçu et reçoivent chaque jour le pain, l'asile, l'instruction des jeunes années ou la paix des derniers jours. On a vu des maisons pareilles naître et grandir sur tous les points de la France. A Cahors, par exemple, n'avons-nous pas à vénérer les travaux, les sacrifices et la sainte mémoire de M^{me} Fournier ? Que prétendez-vous donc prouver quand vous mentionnez la construction de l'Hospice Ste-Eugénie, ou de l'Asile du Vésinet ? Avec quel argent cet hospice et cet asile ont-ils été élevés ? Avec l'argent de la France ; et, en supposant que la Liste Civile y eût contribué pour une somme quelconque, n'était-ce pas encore l'argent des bons contribuables ? En vérité, il est aisé d'être compatis-

sant à ce prix.

On sait, du reste, que les idées de Napoléon III, en fait de bienfaisance, le portaient à absorber dans l'Etat et à détourner à son profit toutes les inspirations des grandes âmes. Il n'aimait que la bienfaisance officielle. C'est ainsi qu'un beau jour, s'épanouissant dans la servitude des plats courtisans qui l'entouraient, il se mit en tête de proscrire la société libre de Saint-Vincent-de-Paul qui, dans toutes les villes, grandes et petites, attire pour la pratique incessante et vraie de la fraternité humaine les plus nobles intelligences, et les cœurs les mieux remplis de l'amour de Dieu et de la pitié pour la douleur.

La feuille bonapartiste ose mettre ensuite au profit de l'empire les développements de l'instruction et les développements du bien-être. Passez donc la frontière ; allez en Suisse, en Belgique, en Angleterre, et vous constaterez quels progrès considérables, auprès desquels l'empire a fait bien peu, ont été accomplis. Le bien-être est le résultat de la suppression des distances, par la vapeur et l'électricité, entre les communes, les cantons, les arrondissements, les départements, les vastes régions, les États divers et enfin toutes les parties de l'univers, de Londres à New-York, de Calcutta à St-Petersbourg. Elle n'est pas le résultat des aventures d'un despote ? Voyez-vous le commerce devant son extension au parjure, et le dessèchement des marais devenant l'heureuse conséquence de la guerre au Saint-Père !

Mais ce qui est encore plus hardi ou plus bouffon (comme on aimera mieux), c'est de mettre sur le compte de Napoléon III les développements de la richesse nationale. Voilà un souverain qui a pris la France avec un budget de moins d'un milliard et demi, et avec une dette de douze milliards due pour plus des trois quarts au premier empire ! La politique belliqueuse de ce souverain nous laisse avec un budget de plus de deux milliards et demi et une dette de vingt-cinq milliards environ ! Et on dit, on imprime, au sein de cette nation française, à peine échappée des calamités napoléoniennes, que ce souverain a développé la richesse nationale !

Nous n'avons qu'à nous féliciter de trouver chez nos adversaires une pareille audace et une si parfaite maladresse. Ils nous fournissent l'occasion de parler à nos compatriotes le langage sincère de la vérité implacable, appuyée sur

les chiffres et les faits, et gravée en caractères sanglants sur nos frontières mutilées.

Le Ministère, obéissant à la pression de la Chambre des députés, répond à la nomination de M. Buffet par des mesures énergiques. Nous regrettons profondément que les choses en viennent à ce point, et nous voudrions que la Chambre des députés fût moins irritée et moins passionnée. Le Sénat, sans contredit, s'est montré agressif en constituant dans son sein une majorité de trois voix, qui ne peut profiter à qui que ce soit, si ce n'est aux bonapartistes, toujours prêts à allumer la discorde pour s'emparer du pouvoir au milieu de l'effarement public. Que le Ministère et la Chambre des députés en soient bien convaincus : la violence ne mène à rien. Ne peut-on pas dire, d'ailleurs, que la Chambre avait bien mal débutée, en invalidant les députés dont les opinions ne lui convenaient pas ?

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le ministère vient de répondre à l'élection de M. Buffet en destituant quatre préfets, dont deux avaient été déjà déplacés dans les précédents mouvements administratifs. Ces préfets sont : MM. Merlet, préfet de Maine-et-Loire ; de Jouvelet, préfet des Côtes-du-Nord ; de Nervo, préfet d'Eure-et-Loir, et Sanial du Fay, préfet de la Haute-Savoie. Nous n'avons pas l'honneur de connaître ces fonctionnaires, toutefois ils étaient, à peu près au même degré, dénoncés comme des agents de la plus vile des réactions ; ils avaient été défendus jusqu'ici par des influences assez puissantes pour les maintenir, mais la corde qui les retenait vient d'être cassée, ou plutôt M. de Marcère l'a coupée.

Les condamnés du 17 juin sont remplacés naturellement par des préfets de couleur très-vive. Ce sont pour la plupart des hommes dont les opinions républicaines sont notoires ; il y en a même un parmi eux, M. Alexandre Rey, qui doit être quelque chose comme un vétéran de la démocratie de 1848. Dans ces derniers temps, il rédigeait en chef le *Bien public*, alors que ce journal était l'organe de M. Thiers, et on peut rappeler, sans le blesser probablement, qu'il n'était pas toujours très-respectueux envers le chef de l'Etat. Finalement, M. Rey avait eu avec sa rédaction des démêlés qui ne pouvaient manquer de faire un peu l'amusement de la galerie. Aujourd'hui il va évangéliser le Var ; nous lui souhaitons moins de tribulation qu'à la rédaction du *Bien public*, mais non sans faire observer que son choix force peut-être un peu la note.

Il n'y a, du reste, pas à s'y tromper. Le mouvement préfectoral doit être in-

terprété comme le préliminaire d'un remaniement complet du personnel administratif dans le sens républicain, et cette fois sans ménagement. Nous voudrions bien savoir comment la majorité du Sénat va s'y prendre pour arrêter le cabinet sur la pente où il prend position aujourd'hui. Nous voudrions bien savoir surtout en quoi la présence de M. Buffet sur les bancs des sénateurs inamovibles ajoutera aux garanties conservatrices qui doivent agir sur le recrutement du personnel administratif.

Nous avons donc bien raison de dire que la manifestation à laquelle le Sénat vient de se livrer était inopportune et impolitique. Les modérés étaient sur le gril ; maintenant ils sont sur le feu, et ils commencent à brûler. Il ne leur viendra pas de M. Buffet une goutte d'eau fraîche, car quand le Sénat aura rejeté la loi qui enlève aux jurys mixtes le droit de conférer les grades, il croira avoir rempli sa tâche, et les cascades des préfets continueront de plus belle. O majorité conservatrice du Sénat, que ferez-vous ?

Il est deux affirmations des journaux qui ont patronné la candidature de M. Buffet et qui triomphent aujourd'hui de son succès, sur lesquelles il nous semble qu'il est utile de s'expliquer nettement.

La première, c'est l'existence d'une majorité conservatrice dans le Sénat, prouvée par le vote du 16 juin ; la seconde, ce sont les dispositions pleinement conciliantes de cette majorité à l'égard du ministère.

Personne moins que nous n'est disposé à contester l'existence d'une majorité conservatrice dans le Sénat, et même, à notre avis, cette majorité est bien autrement considérable qu'on affecte de le croire. Peut-être, par exemple, voudrions-nous en retrancher quelques-uns des hommes qui composent celle du 16 juin, mais il nous serait facile de les remplacer par d'autres plus nombreux et assurément bien plus sincèrement conservateurs. Car, enfin, l'abus devient par trop exagéré, qui est fait en ce moment de ce mot par certaines gens, et, il s'en va temps de ne pas seulement regarder en cette affaire à l'étiquette, mais bien plutôt aux actes.

Aussi, nous demandons si vraiment l'élection de M. Buffet est un acte conservateur. Elle a eu pour résultats immédiats d'ébranler, sinon de renverser, le ministère présidé par M. Dufaure, et de rendre possible un conflit entre le Sénat et la Chambre des députés. Quels sont donc les actes du ministère qui ont pu le rendre tellement suspect à la majorité du Sénat ? Il semble, au contraire, que le Sénat eût dû lui tenir compte de l'énergique résistance qu'il a déployée en maintes circonstances et notamment lors des propositions d'amnistie. Puis, si le ministère était renversé, espère-t-on, par hasard, avoir une majorité de droite ? Il est, au contraire, dans les probabilités que le ministère actuel serait remplacé par un ministère dans lequel la gauche pure serait plus fortement représentée. Dans ce cas, qu'y aurait gagné la ma-

ajorité prétendue conservatrice du Sénat ?

Reste l'hypothèse invraisemblable d'un ministère de droite, dans lequel tous les ministres qui, depuis le 24 mai jusqu'au 20 février, se sont succédé aux affaires, prendraient place. Sans doute, une fois de plus, ils dénonceraient le péril social, et sous ce prétexte un peu usé, s'empresseraient de faire de la belle et bonne réaction ; mais malheureusement pour eux, nous connaissons ce qu'ils savent faire. Ce pouvoir qu'ils poursuivent si ardemment, nous avons vu l'usage qu'ils en ont fait. On peut hardiment affirmer que s'il y a jamais eu un péril social, il ne l'ont nullement conjuré, et que la situation était certainement aussi grave en 1876 qu'en 1873. Tout le résultat qu'ils ont obtenu est la reconnaissance légale et l'organisation de la République.

Si donc c'est là tout ce qu'ils ont fait, on ne voit pas bien la nécessité pour personne de leur confier de nouveau la conduite des affaires. Ils étaient, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir, un parti puissant ; ils n'ont réussi qu'à le disloquer et à le ruiner. Il ne leur reste plus aujourd'hui qu'à en livrer les débris aux bonapartistes. C'est ce qu'ils ne pourraient s'empêcher de faire et c'est pourquoi nous ne pouvons que trouver funeste le résultat du vote du 16 juin.

CORRESPONDANCE

Versailles, 20 juin, soir.

Quelques journaux ont parlé de dissentiments qui se seraient manifestés au sujet du dernier mouvement préfectoral, dans un conseil tenu hier. Tous ces bruits ne reposent sur aucun fondement et sont formellement démentis. Le conseil des ministres ne s'est pas réuni hier.

On sait d'autre part, que le dernier mouvement préfectoral a été, avant son apparition communiqué au conseil par M. le ministre de l'intérieur.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à une heure, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. On dit que le mouvement sous-préfectoral paraîtra seulement à la fin de la semaine.

Un communiqué du ministère de la guerre dément le bruit, répandu par le *Corsaire*, de dissensions à l'école de St-Cyr, entre les élèves élevés chez les jésuites et les élèves sortis de l'Université.

Le 40^e bureau de la Chambre s'est prononcé pour l'invalidation de l'élection de M. de la Rochejaquelein. M. Noiret a été nommé rapporteur.

Il est sérieusement question, dans les cercles parlementaires ; d'une prorogation des Chambres vers le 10 juillet, pour la raison qu'il semble impossible que les deux Chambres puissent terminer la discussion du budget avant le 15 août. Dès lors, on a pensé qu'il valait mieux se borner au vote des articles du budget relatifs aux contributions directes, vote nécessaire à l'établissement des budgets départementaux. Les Chambres reviendraient au mois de novembre pour voter le budget. L'idée de prorogation au 15 juil-

let, d'abord assez froidement accueillie, fait maintenant des progrès, même à droite, et l'on ajoute que le ministère est disposé à l'appuyer parce qu'il y voit un moyen d'éviter un conflit entre les deux Chambres par l'apaisement forcé qui résulterait de leur propre séparation.

L'Union républicaine s'est constituée aujourd'hui. Elle a nommé M. Lepère, président, MM. Laussedat et Allain-Targé, vice-présidents, MM. Laisant, Marmottan et Dréo, questeurs et M. Lefèvre, trésorier. L'Union admet que ses membres puissent faire partie de plusieurs réunions. Le centre gauche a fixé le mode de renouvellement de son bureau.

La commission de la loi municipale s'est réunie aujourd'hui et s'est prononcée pour le retour pur et simple à la loi de 1871 sur la nomination des maires. Cette mesure serait votée par la Chambre avant son départ.

Aujourd'hui à la Chambre, M. Turquet a donné lecture du rapport sur l'élection de Pontivy. Cette lecture a donné lieu à des protestations de la droite et il en est résulté un assez vif incident. La discussion aura lieu dans quelques jours.

La Chambre s'est ensuite occupée de l'emprunt de 120 millions de la ville de Paris.

L'ENQUÊTE SUR L'ÉLECTION D'AVIGNON

Un incident fort grave vient de se produire au sein de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. du Demaine à Avignon. Les commissaires ont opposé un refus formel à la demande faite par M. du Demaine d'assister aux dépositions des témoins. Ils n'ont pas voulu seulement lui communiquer le texte de ces dépositions. M. du Demaine a fait parvenir à MM. les commissaires une protestation que nous reproduisons ci-après. L'honorable député retrace jusqu'aux moindres circonstances de cet incident, et nous dispense par conséquent de les rapporter. Voici le texte de la lettre de M. du Demaine :

Avignon, le 16 juin 1876.

Messieurs,

Si les renseignements fournis par les journaux sont exacts, c'est lundi 12 juin, à deux heures de l'après-midi, que vous avez ouvert votre procès-verbal d'enquête, et dès mardi vous procédiez à l'audition de plusieurs témoins.

Cependant ce n'est que ce dernier jour, à dix heures du soir, que j'ai eu officiellement connaissance de votre présence à Avignon, et du commencement de vos opérations, par une lettre que m'apportait un gendarme.

Le lendemain, je me présentai vers les deux heures à la préfecture; après une assez longue attente, j'eus l'honneur d'être introduit dans la salle de vos séances, et m'adressant à M. le président, je lui demandai d'assister aux dépositions des témoins. J'invoquai le droit sacré de la défense, et je fis observer qu'étant le principal intéressé, je devais connaître les dépositions à l'aide desquelles on prétendrait incriminer mon élection, et que c'est ainsi que, par des considérations d'ordre public, on procède devant toutes les juridictions.

J'ajoutai que me priver de ce droit, c'était enlever à l'enquête son véritable caractère, qu'elle cesserait d'être contradictoire et que ma présence ne pouvait d'ailleurs que donner un poids plus grand aux témoignages recueillis.

Il me fut répondu par M. le président que la commission délibérerait sur ma demande.

J'insistai pour que le résultat de la délibération me fût communiqué le plus promptement possible. Vous me le promîtes.

Le lendemain jeudi, à midi seulement, un gendarme vint m'avertir, cette fois oralement, que la commission me rece-

vrait à la préfecture, à 4 heures de l'après-midi; je m'y rendis, et M. le président me fit part de la décision prise.

La commission consentait, me dit-il, à m'entendre, ainsi que les témoins que je désignerais; mais elle ne pouvait m'autoriser à assister à son enquête.

Je demandai acte de ce refus. Il me fut dit qu'il en serait fait mention au procès-verbal.

Je demandai alors subsidiairement communication sur place des dépositions des témoins entendus. M. le président me répondit que cette communication me serait faite à Versailles.

Je priai la commission de considérer que cette réponse équivalait à une fin de non recevoir, car il me devenait impossible dans ce cas de contrôler en temps utile le dire des témoins hostiles à mon élection et de faire le choix des miens, et j'insistai encore pour obtenir satisfaction au moins sur ce chef.

Vous m'ajournâtes de nouveau pour délibérer à cet égard, et aujourd'hui m'étant rendu auprès de vous pour obtenir une réponse que j'attendais vainement depuis hier, vous me déclarez que vous avez rejeté cette demande comme la première.

Dans ces conditions, messieurs, il m'appartient de protester hautement contre votre conduite et contre vos décisions à mon endroit.

Quand je demandais, du haut de la tribune, que la lumière fût faite sur les imputations dont mon élection était l'objet, j'avais le droit de compter, et je comptais sur une enquête sérieuse et, par conséquent, contradictoire.

Vous persistez à vouloir procéder dans l'ombre. J'en appelle à l'opinion publique et à mon pays.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

R DU DEMAIN.

Maire d'Avignon et député de Vaucluse.

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Le Français aime le soldat; aussi jendi dernier tout Paris accourait à Longchamps pour assister à la grande revue des troupes que passé annuellement le maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Deux cent cinquante mille personnes, depuis, onze heures du matin jusqu'à sept heures du soir, se sont répandues dans le bois de Boulogne pour repaître jusqu'au bout leur légitime curiosité. Tout le monde a voulu assister à l'arrivée, à la revue, au défilé, et même au départ des troupes.

Par suite des dispositions excellentes qui avaient été prises, tout s'est passé admirablement. On n'a pas eu d'accidents à déplorer, et le soleil, quoique splendide, a usé de clémence à l'égard de nos troupes: un seul fait d'insolation a été constaté.

Rendons justice au Parisien: souvent frondeur dans ces grandes réunions, il s'est conduit l'autre jour d'une manière sérieuse. Pas de désordres, pas de bousculades, pas d'empiètement sur le terrain, pas de collision avec les agents de l'autorité. Le Parisien, nous l'avons bien vu, était venu pour constater l'état actuel de l'organisation militaire et pour se rendre compte des améliorations accomplies depuis 1871. Il a été frappé du résultat obtenu, et il a pensé sans doute qu'il devait manifester sa satisfaction par une attitude calme, réservée, digne, en un mot, comme celle de l'armée elle-même.

Nous applaudissons aussi à ces grandes réunions militaires parce que, en fortifiant tous les grands sentiments de la solidarité nationale, elles permettent à la population d'apprécier d'un seul coup la discipline et le bon ordre de l'armée.

Nous ne raconterons pas toutes les phases de cette grande solennité; nos lecteurs ont eu entre les mains de longs comptes

rendus. Nous voulons seulement signaler quelques-uns des progrès qui nous ont frappés.

L'ensemble des troupes réunies à Longchamps, s'élevait à 30,000 hommes environ, se décomposant de la façon suivante: 87 bataillons d'infanterie; 16 batteries d'artillerie; 49 escadrons de cavalerie.

L'infanterie, forte d'environ 23,000 hommes, comprenait un bataillon de Saint-Cirq, la garde républicaine, les sapeurs-pompiers, le 6^e bataillon de chasseurs à pied, des bataillons actifs de trente-trois régiments d'infanterie de ligne, et enfin un bataillon d'infanterie de marine.

Le modeste fantassin mérite plus que jamais qu'on lui adresse des éloges. Nous sommes d'autant plus heureux de témoigner notre contentement que tout le monde paraissait, comme nous, étonné d'un spectacle aussi correct. Par son maintien silencieux et sévère sous les armes, l'infanterie nous montre que l'esprit militaire est solidement établi dans ses rangs. Quand les troupes ont une semblable attitude, on sent que la discipline est vivante, et on comprend que la réorganisation militaire n'est plus un simple projet. Le défilé ne laissait rien à désirer; suffisamment dégagé, grâce au balancement des mains, il ne nous a pas donné l'exemple de ces arrêts qui font perdre les distances et indiquent qu'une troupe n'est pas suffisamment exercée.

Signalons le meilleur armement de notre infanterie. Des régiments entiers ont reçu, depuis l'année dernière, le nouveau fusil Gras. Cette particularité a été singulièrement remarquée.

L'artillerie était représentée par seize batteries, appartenant à quatre régiments différents; elle a eu certainement, dans cette revue, le plus grand succès.

C'est l'artillerie qui, aujourd'hui, est l'arbitre souverain sur les champs de bataille. Son défilé a été parfait, imposant, comme le comporte la nature de l'arme; l'alignement a été conservé d'une façon surprenante.

L'apparition des nouvelles pièces en acier se chargeant par la culasse a fait sensation jusque dans l'état-major du Maréchal. Constatons donc, avec une certaine fierté, cette amélioration de notre armement, et félicitons le corps si dévoué des officiers d'artillerie qui nous donne ces armes indispensables à la défense.

La cavalerie se composait de 49 escadrons, représentant un effectif d'un peu plus de 5,000 hommes; nous avons assisté au défilé de chasseurs, de hussards, de dragons et de cuirassiers. Malgré les grands progrès constatés depuis l'année dernière dans l'arme de la cavalerie, on est encore sévère pour elle.

Nos chevaux arabes et nos chevaux de Tarbes conviennent parfaitement à notre cavalerie légère, mais notre cavalerie de ligne est encore bien imparfaitement montée. On doit se préoccuper, par des encouragements donnés à l'élevage, de doter nos cuirassiers et nos dragons de chevaux plus agiles et surtout plus solides.

Sans vouloir réfuter tous les détracteurs de notre cavalerie, nous ferons observer que la durée du service militaire devrait imposer ici une certaine indulgence.

La cavalerie n'a plus, du reste, l'importance qu'elle avait autrefois. Nous ne verrons plus ces charges mémorables des grandes batailles de ce siècle. C'est, aujourd'hui le canon qui parle en maître et la cavalerie se trouve presque tout entière absorbée par le service des reconnaissances. Il suffit, pour être un bon éclaireur, d'être un homme intelligent, brave et habile. Ces qualités ne manquent pas à nos cavaliers, ne leur demandons pas ce qu'on exigeait d'eux autrefois et accordons-leur une satisfaction méritée.

Cette revue a donc été l'occasion d'un vrai succès pour l'armée, car, depuis jendi dernier, tout le monde se prend à parler avec confiance de nos soldats.

BELGIQUE.

Les libéraux nous donnent un spectacle qui affligera profondément tous leurs amis en Europe. Vaincus au scrutin, ils attaquent la loi électorale, contre laquelle ils ne trouvaient rien à redire il y a quelques jours, et menacent de prolonger leurs démonstrations tumultueuses jusqu'à ce que le roi, usant de sa prérogative, en propose enfin le changement. Cette pression extérieure exercée sur la Couronne est en contradiction flagrante avec les principes du gouvernement parlementaire. Mais les libéraux belges, qui ont triomphé par les mêmes moyens, en 1857, d'une loi régulièrement votée par la Chambre des Représentants, ne reculent pas devant ces scrupules de moralité politique. « Au-dessus de la légalité, s'écrie le Manifeste des Gueux d'Anvers, il est dans tous les pays libres une autre puissance respectable, celle de l'opinion publique. » N'en déplaise aux Gueux, il n'y a pas de puissance moins respectable que cette opinion de quelques bandes insurrectionnelles, de quelques ligues oppressives, de quelques comités sans scrupule qui se mettent résolument au-dessus de la loi en vertu d'un prétendu droit qui n'est, en réalité, que la plus inqualifiable des oppressions.

Nous avons vu trop souvent chez nous des minorités factieuses s'intituler pompeusement l'opinion publique, et recourir à la force pour se venger des défaites du scrutin. C'est un exemple que les Belges feront bien de ne pas imiter, s'ils veulent conserver longtemps le gouvernement qui a fait d'eux un des peuples les plus libres, les plus heureux et les plus respectés de l'Europe. La théorie de la révolution et du coup d'Etat est au bout des sophismes qui remplissent les proclamations des libéraux d'Anvers et de Bruxelles. Qu'ils prennent garde d'introduire l'émeute dans leur Constitution! C'est une force dont il ne faut jamais se servir, parce qu'on n'est jamais sûr de pouvoir en régler les mouvements ni d'en arrêter à son gré l'explosion.

(Journal des Débats).

ORIENT.

Un correspondant bien placé pour être informé écrit ce qui suit de Constantinople :

Le suicide d'Abdul-Azzis ne fait de doute pour personne : un nouveau rapport du médecin, celui de l'ambassade anglaise, a constaté, comme le premier, que le corps ne portait aucune trace de violence. En outre, quelqu'un qui a beaucoup vécu près du dernier Sultan me disait ces paroles de lui, prononcées, à l'époque de Sedan, au sujet de Napoléon III : « Je le croyais un homme et ne chek bou adam (c'est bien moins qu'un homme); à sa place, je me serais tué. » N'y a-t-il pas là un indice dont il faut tenir le plus grand compte ?

Voici un nouvel article du directeur si spirituel et si distingué du Journal des Débats :

Il s'agit à Constantinople, de toute une révolution religieuse et sociale, de l'établissement d'un Conseil d'Etat et d'une Chambre des Députés, composés d'un nombre égal de musulmans et de chrétiens. A ce programme s'ajouteraient de nombreuses réformes économiques et des réductions de budget qui doivent faire venir l'eau à la bouche à tous les innocents souscripteurs d'emprunts ottomans. Parmi tous ces changements, le plus important peut-être serait celui qui ferait entrer les chrétiens dans le service militaire et qui serait la consécration du principe de l'égalité politique. Toutes ces réformes sont-elles possibles dans un pays comme la Turquie, fondé sur la conquête et maintenu par la domination armée ? Nous voulons bien essayer de le croire, mais nous croirons en même temps qu'il n'y a plus de Turquie. On nous accordera que jusqu'à présent les moyens

employés n'étaient pas strictement constitutionnels, et que les réformateurs entrent sur la scène parlementaire par un singulier début. Depuis que les Turcs annoncent qu'ils vont entrer dans la voie de la civilisation et s'inoculer les institutions occidentales, on ne voit figurer que des revolvers, des poignards et des ciseaux. On dirait qu'en étudiant notre histoire ils ont pris le 2 décembre pour le parfait modèle des réformes pacifiques et constitutionnelles. Le dernier Sultan passant pour la créature de la Russie : il est déposé, enfermé, suicidé, et l'Angleterre triomphe. Le nouveau ministre de la guerre, un vrai Turc de la vieille souche, était déterminé à réduire par les armes l'insurrection qu'entretenait la Russie; intervient un Circassien qui le tue à bout portant, et la Russie a sa revanche. Ainsi nettoyée, la place appartient maintenant à la Jeune Turquie et à la réforme électorale. Le ministre assassiné était un obstacle; c'était au profit de la Vieille Turquie qu'il avait fait la révolution; il considérait les projets de Constitution comme des rêves et des hérésies, et c'est lui qui voulait faire appel à l'Afrique et à l'Asie pour les rallier autour de l'étendard du Prophète : il a disparu, et il a laissé le champ libre aux théoriciens.

Le programme des réformistes a été publié; il remonte au commencement du mois de mars et avait été adressé à tous les gouvernements européens. Dès érudiment à l'influence de Midhat Païcha, on y retrouve tout les projets de Constitution et d'organisation qu'il est aujourd'hui question de réaliser; on y retrouve aussi le plan de conduite qui a été suivi dans tous les derniers événements. C'est un réquisitoire en règle, un acte d'accusation porté devant l'Europe par l'opposition turque contre son propre gouvernement.

Ce document est intéressant comme expression des idées qui régissent dans le nouveau parti libéral de la Turquie. La question est de savoir si ces idées sont de nature à descendre dans les masses, ou si elles ne sont pas plutôt la propriété exclusive d'une couche sociale supérieure, superficielle et artificielle. Le Mémoire est bien fait, bien tourné, mais il paraît bien philosophique et bien doctrinaire pour des Turcs.

JOHN LEMOINE.

Conformément aux doutes et aux prévisions de M. John Lemoine, on annonce que le projet d'une Constitution est à peu près abandonné en Turquie.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par arrêté du 21 juin, ont été nommés :

Maire de Bétaille, M. Gimel. Adjoint, M. Vaillé.

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1876, s'ouvriront à Cahors, le 11 août prochain, sous la présidence de M. Audidier, conseiller à la Cour d'Agen.

MM. Izarn et Arnault, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

M. Faye, membre de l'Institut et M. Deltour, inspecteurs généraux de l'Université, sont en ce moment à Cahors.

Nous lisons dans le Mémorial de Figeac :

« Pouvons-nous parler de Saint-Sauveur sans dire un mot de regret à l'adresse de M. l'abbé Pradines, qu'une récente décision de Mgr l'Evêque vient d'appeler à la cure de Calvignac ? » Le départ de ce jeune prêtre laisse un grand vide dans cette paroisse, pour laquelle les choix faits par Monseigneur avaient été des plus heureux.

MM. les Vicaires prennent dans ce poste une part active à la direction ; l'intelligence, et l'aménité de caractère de M. Pradines, rendaient sa tâche facile et lui avaient conquis l'estime et la sympathie de tous.

Il emporte nos regrets et nous croyons pouvoir affirmer qu'il a quitté Figeac avec peine. Nous souhaitons que l'intérêt si justifié que l'autorité ecclésiastique lui témoigne et la satisfaction des siens lui soient une compensation dans sa nouvelle paroisse.

Albas, ce 19 juin.

Monsieur le Rédacteur,

C'est par le dernier numéro de votre journal, que nous avons connu la promotion de notre digne et bien-aimé vicaire M. l'abbé Amalric, à la cure de Fages, canton de Lauzès.

Cette nouvelle a ému péniblement nos cœurs. M. l'abbé Amalric était ici l'objet d'un culte bien mérité; doux, charitable et sympathique il voilait sous une sainte et trop grande humilité des qualités bien précieuses.

Son cœur s'épanchait sans mesure au chevet du pauvre et du moribond et à son contact, la souffrance devenait moins amère. La mort moins noire et plus consolante.

Que nos regrets soient pour lui un hommage de juste reconnaissance; qu'ils aillent aussi au cœur si parfait et si affligé de notre vénéré pasteur M. l'abbé Ducos, qui avait si bien compris et tant aimé celui qui avait grandi facilement sous sa sage et paternelle direction et que le devoir conduisit loin de lui. Leurs vertus réunies et leur union formaient pour notre paroisse une force puissante de bénédiction et de bonheur.

Daïgnez nous servir d'interprète pour faire connaître à M. Amalric, notre douleur et nos regrets.

Pour transmettre nos sincères félicitations aux habitants de Fages.

Agréer, etc.

Un de vos abonnés,

F. B.

On nous écrit de Figeac :

Le sieur Lacoste, âgé de 65 ans et sa femme, métayers dans une propriété des environs de Figeac avaient passé la journée à Capdenac et rentraient le soir chez eux dans un état voisin de l'ivresse. Arrivés près du village de Lavayssière, Lacoste suivait un petit sentier et se trouvait bientôt en présence d'un petit ruisseau de 40 cent. de largeur. En voulant le franchir, le malheureux tomba et la tête vint se fendre sur une pierre aiguë. La mort a été instantanée.

A la foire de Prayssac du 16, le sieur Vayssières a été victime d'un vol au-

dacieux. — Un adroit filou a coupé avec des ciseaux la poche de son paletot, contenant un portefeuille qui renfermait des valeurs non négociables et 250 fr. en billets de banque. Le sieur Vayssières ne s'étant aperçu de ce vol qu'à la fin de la journée, les recherches sont jusqu'ici restées infructueuses.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Les opérations de la battne aux lous, que nous avions annoncée, il y a quelques jours, ont commencé hier, mercredi, dans les bois de Cantayrac et Mouillac, et se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine. On est parti de Caylus, où était le rendez-vous. Aujourd'hui jeudi, viendra le tour de Puylaroque et des environs.

Nous apprenons que M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, ayant été informée par M. le sénateur Mayran de la malheureuse situation dans laquelle se trouvaient les victimes de l'incendie de la ville d'Espalion, s'est empressée d'adresser 1,000 fr. à Mgr l'évêque de Rodez, pour les distribuer aux familles les plus nécessiteuses des infortunées victimes.

L'état de l'homme-canon, dit le *Journal d'Agen*, dont on nous prie de ne point divulguer le nom véritable, et que nous désignerons par cette initiale X..., est des plus graves.

Il a été, après l'accident et ainsi que nous l'avons dit déjà, transporté à l'hospice de notre ville, où il occupe une chambre particulière.

C'est pitié de voir étendu sur ce lit de souffrance, faible et presque impuissant, cet homme, qui hier encore jouissait d'une force si extraordinaire.

Sa femme, qui n'a pas quitté son chevet depuis l'accident, lui prodigue les soins les plus assidus, avec une touchante sollicitude.

Malgré cela, les hommes de l'art s'accordent à dire que M. X..., ne sortira de l'Hôtel-Dieu que mutilé ou estropié pour sa vie.

Lorsque le coup de canon partit, la colasse, en se détachant vint frapper le bras droit à la région du coude, faisant à cette partie du corps une large plaie.

Les muscles de cette région ont souffert. Ceux qui couvrent les os ont été détachés; les os eux-même ont été éraillés, l'os crâne a été fracturé et l'articulation ouverte.

Si l'inflammation se met à la blessure, nous disait un savant praticien, l'amputation deviendra nécessaire. Dans le cas contraire, le bras sera toujours cassé et impuissant.

On nous assure que l'accident pro-

vient d'une imprudence commise par ceux qui avaient aidé M. X... à charger le canon et qui auraient mis une trop forte quantité de poudre.

Le 15 juin, dit l'*Appel au Peuple* d'Auch, un jeune homme se présenta chez M. le curé doyen de Valence sur Baïsse se disant allié aux meilleures familles du pays, parent de Madame la comtesse de Galard, de M. Capuron, de M. Péraldi et autres personnes recommandables; il raconta qu'il venait d'être victime d'un accident; que son cheval s'était tué en descendant la côte de Brunet; que, dans sa chute, il avait perdu son porte-monnaie et se trouvait sans argent pour rentrer chez lui. Il sollicitait le prêt d'une somme promettant de la rendre dans deux jours. M. le curé et son vicaire lui remirent une somme de 21 fr.; quelques jours avant, il s'était présenté chez M^{me} de Galard et s'était fait donner 5 francs.

La gendarmerie avertie, se mit à la recherche de cet individu et ne tarda pas à le trouver dans l'auberge du sieur Giberta à Valence. Il essaya de soutenir son histoire et prétendit qu'il attendait un marchand d'eau-de-vie de Vic-Fezensac pour lui vendre sa cave; mais il a été établi que son récit n'était qu'un tissu de mensonges; il n'a aucune parenté avec les personnes qu'il a nommées, il n'a nullement perdu de cheval, et s'est esquivé sans payer d'une auberge où il logeait avant d'aller chez le sieur Giberta.

Il a déclaré se nommer Clodomir de Calvière, âgé de 22 ans et être propriétaire à Gabarret, il paraît que les escroqueries de Valence ne sont pas son coup d'essai et qu'il aurait déjà été condamné pour des faits analoges.

Il a été arrêté et conduit à la prison de Condom.

COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON.

On se rappelle qu'au commencement du mois de février dernier, les populations de l'Aveyron, encore émuës de l'assassinat du curé de Saint-Cyrice, dont les auteurs sont restés impunis jusqu'à ce jour, apprirent qu'une nouvelle victime venait de tomber dans les rangs du clergé aveyronnais. M. Puech, curé de Saint-Chély d'Aubrac, atteint, au moment où il se rendait du presbytère au jardin, par un coup de feu tiré presque à bout portant, était mort foudroyé. L'auteur du meurtre, le nommé Isidore-Camille Cadillac, âgé de vingt-huit ans, ancien militaire, originaire de la Cavalerie, canton de Nand, résidant depuis quelque temps à Saint-Chély, alla aussitôt se livrer lui-même à la gendarmerie. Il a comparu lundi dernier devant le jury de l'Aveyron, sous l'accusation d'assassinat,

suite il releva la tête et commença à chanter les louanges de Béatrix. Après avoir comparé la jeune fille au lis des vallées, à la rose de Jéricho, au cèdre du Liban, après avoir élevé sa beauté au-dessus de celle des sultanes qui ornaient les harems d'Egypte et de Perse et des dames et princesses les plus louées par les poètes de Provence, il l'égalait à cette Laure que les vers de Pétrarque commençaient alors à rendre si célèbre que son souvenir vit encore, malgré cinq siècles écoulés. Il termina son éloge en souhaitant à la beauté du Lario, les chants du poète de la beauté d'Avignon. Bien que Pétrarque n'eût alors que vingt-cinq ans, il passait cependant déjà pour le premier poète d'Italie.

Enfin se retournant vers Ottorino, il vanta sa famille, sa beauté, sa valeur et conclut en disant que Béatrix lui convenait comme une perle à un anneau.

Plus d'une fois, le chanteur avait été interrompu par ces élans d'admiration qu'on ne peut contenir et qui éclatent en applaudissements quelquefois importuns. Quand il eut fini de chanter, quand tout frein fut ôté à l'enthousiasme qui n'avait fait que s'accroître, les braves furent tels que l'on craignit de voir s'érouler non-seulement la salle, mais encore l'antichambre où les pages et les écuyers étaient accou-

Cadillac prétend avoir connu, il y a dix ans environ, une jeune fille, M^{lle} Puech, pendant qu'elle habitait ce village; il aurait conçu une vive affection pour cette jeune fille, qui, assure-t-il, lui aurait permis d'aspirer à sa main. M^{lle} Puech, qui était presque une enfant à cette époque, quitta la Cavalerie, et, pendant près de huit ans, Cadillac la perdit entièrement de vue. Quelque temps après la guerre, l'accusé, apprenant que cette demoiselle habitait Saint-Chély avec son oncle, curé de cette paroisse, se rendit dans ce village et la demanda en mariage. M. le curé, ni le père de cette demoiselle ne crurent devoir faire une réponse favorable à une demande qui leur était faite par un homme qu'ils ne connaissaient pas. Cadillac ne se découragea pas; il revint à la charge avec obstination, malgré les observations et les menaces qui lui furent faites: il se livra même à des actes d'excentricité qui, dit-il, avaient pour but d'ennoyer le curé de Saint-Chély. Enfin, après une dernière sommation adressée par lui à M. l'abbé Puech, le 2 février, au moment où ce digne ecclésiastique allait de son presbytère à son jardin, Cadillac, qui épiait tous ses mouvements de derrière la fenêtre de sa chambre, saisit un fusil, monta sur son lit, passe son arme par une lucarne dont il avait enlevé la vitre depuis quelques jours, ajuste le curé et fait feu à une distance de quinze à dix huit pas. La balle frappe M. Puech dans le dos, traverse le cœur et ressort par le devant de la poitrine. M. le curé s'affaissa en disant: « Je suis mort! » et il expire. Cadillac, après avoir caché son arme, se rendit à la gendarmerie en évitant de passer par les rues où la foule s'amassait.

Interrogé sur les motifs de cette action, Cadillac prétend qu'il était exaspéré par les ennuis que lui suscitait M. le curé, et que les sociétés secrètes sont cause de tout cela.

On procède ensuite à l'audition des témoins.

M^{lle} Puech affirme qu'elle n'avait jamais vu l'accusé avant qu'il vint s'établir à Saint-Chély.

D'autres témoins rapportent quelques actes bizarres de l'accusé.

Ces indications des témoins, quoique vagues, engagent le défenseur de Cadillac à demander la remise de l'affaire à une prochaine session. afin que, dans l'intervalle, l'accusé soit examiné par des hommes de l'art, qui apprécieront s'il est atteint d'aliénation mentale ou s'il a la pleine conscience de ses actes.

La cour, faisant droit à la demande du défenseur, a ordonné le renvoi de l'affaire à une autre session.

Pour la chronique locale, A. Layton.

rus pour écouter.

Ottorino se leva, ôta la chaîne qu'il portait au cou et la donna gracieusement au troubadour qui le remercia, l'enroula autour de son chapeau, fit un bond de joie et se remit à pincer sa guitare.

En ce moment le comte Oldrado ayant vu à l'extrémité de la salle l'avocat Garbagnate, dit à sa fille qu'il allait revenir immédiatement, et alla demander à l'homme de loi à quelle heure commencerait le jugement. La jeune fille, se trouvant seule, exposée à tous les regards, timide, honteuse, quitta son siège et alla s'accouder à une fenêtre qui donnait sur la place; là elle put respirer à son aise, et fut enchantée de voir arriver à ses côtés Ottorino qu'elle connaissait, qu'elle savait bien avec son père, ami intime de son frère défunt, avec qui elle avait longtemps vécu dans l'intimité et pour qui elle-même avait eu de l'affection. Dans les circonstances présentes, il était pour elle un appui, un protecteur. La foule commença aussi à se rassembler de nouveau autour de Trémacoldo qui avait commencé une autre chanson, et Béatrix sentait diminuer peu à peu sa rougeur et sa confusion. A mesure que ce premier sentiment douloureux s'effaçait, elle en sentait un autre naître en son âme: un sentiment de pudeur, une crainte inconnue de se trouver ainsi en

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 21 juin soir.

Les bureaux du Sénat ont nommé aujourd'hui la commission du budget et la commission chargée d'examiner le projet Waddington tendant à rendre à l'Etat la collation des grades. On s'attendait pour ce dernier à cinq commissaires hostiles contre quatre favorables; mais le succès des adversaires du projet a dépassé leur attente, car ils sont six contre trois. Ce résultat a produit une vive impression et les moins pessimistes pensent que la discussion du projet sera ajournée à la prochaine session.

Une réunion ministérielle a été tenue à midi au ministère de la justice à Versailles. On s'y est occupé des vacances parlementaires et je crois savoir qu'on y a accueilli avec faveur l'idée d'une séparation des Chambres vers le 10 juillet.

Bourse de Paris

Cours du 22 Juin.

Rente 3 p. %..... 68.57 1/2
— 4 1/2 p. %..... 99.25
— 5 p. %..... 106.15

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.670 »	3.685 »
Crédit foncier....	750 »	775 »
Orléans-Actions...	1.040 »	1.040 »
Orléans-Obligations.	327 »	327 »
Suez.....	526 »	527 50
Italien 5 %.....	73 75	74 10

On peut dire que l'*Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité. Au milieu du numéro de cette semaine nous trouvons une grande revue du Salon par Cham. Cette étourdissante fantaisie, qui comprend vingt-quatre gravures réalise ce que l'on peut imaginer de plus spirituel et de plus amusant. Citons aussi: la grande fête de l'Union des sociétés de gymnastique qui vient d'avoir lieu à Reims, avec beaucoup d'éclat; les portraits de M^{mes} Soz et Wildman, de MM. Masini et Medini, les brillants interprètes d'un *Requiem* de Verdi aux Italiens; le public de la rotonde du Capitole à Washington: la salle des armures dans l'ancien palais des chevaliers à Malte, etc., etc. Nous ne pousserons pas plus loin cette nomenclature, qui suffit à montrer la valeur exceptionnelle de l'*Univers illustré*.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

public seule avec un homme qui n'était pas son père. De temps en temps elle se retournait et voyant le comte se promener avec Garbagnate, lui faisait signe de revenir auprès d'elle; mais il s'était engagé dans une dispute, ne songeait qu'aux canons, aux papes et aux bulles et ne s'empessait pas d'aller la rejoindre.

En attendant, Ottorino rappelait à Béatrix avec une familiarité respectueuse les jours qu'ils avaient passés ensemble au château de Limonta, alors qu'elle était encore enfant; il lui parlait de ses jeux, de ses études, des joies, des colères, des peines de cet âge où tout nous sourit, et que nous regrettons tous quand il a disparu. Cet entretien rassurait Béatrix, et sa crainte première se changeait en une douce satisfaction. Elle se tournait plus rarement pour appeler son père, et quand elle le faisait ce n'était plus avec tant de hâte et de trouble.

Quant au jeune homme, un secret sentiment d'orgueil lui rendait cette compagnie agréable. Tout le monde avait admiré la jeune fille, les jeunes gens les plus distingués de l'assemblée ambitionnaient une de ses paroles, un de ses regards, et lui Ottorino, était le seul dont elle aimait le voisinage à qui elle parlait avec effusion, avec confiance comme on parle à un ami.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

22 juin 1876.

(11)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE TROISIÈME.

(Suite.)

Sa longue robe bleue couverte, depuis la ceinture jusqu'aux genoux, d'une fine gaze d'argent imitait la couleur de ses prunelles, mais était loin d'en égaler l'azur, la molle et touchante splendeur. Sa longue chevelure blonde, délicate, brillante comme des fils d'or, retenue par une simple couronne de fleurs blanches et bleues alternées, tombaient tresses ondoyantes, sur son cou et ses épaules.

A la douceur naturelle, à la candeur qui se lisait sur son visage, se mêlaient un certain air de dédain, une légère expression de hauteur qui n'en altéraient point, le doux charme, mais qui ajou-

taient, au contraire, à la noblesse de ses traits une beauté toute particulière.

Elle s'avança au milieu de la salle entre son père et Ottorino, et partant sur son passage elle soulevait un bruit sourd, un murmure d'admiration. — Elle vit tous les regards tournés sur elle, entendit ce frémissement universel, ces paroles que répétait la foule, et, timide, elle baisa les yeux et rougit. Ce fut encore pis quand Trémacoldo, s'agenouillant devant elle et ôtant son bonnet, la proclama à haute voix *Reine de beauté et d'amour*. Confuse, honteuse, tremblante, Béatrix se serra contre son père et le suppliait du regard de l'emmener, de faire taire et de renvoyer cet homme; mais le comte, tout fier du triomphe de sa fille, ne fit pas attention à ses prières, la fit asseoir sur un fauteuil au bout de la salle, se plaça à sa droite et fit signe à Ottorino de se mettre de l'autre côté. Là, après avoir répondu au salut de tous les gentilshommes présents, il se tourna vers le bouffon, s'excusa d'avoir interrompu ses chants et le pria de continuer.

Je chanterai quelque autre chose, — répliqua Trémacoldo — et appuyant son front sur une de ses mains, il fit deux ou trois fois à pas lents le tour de l'espace resté libre dans la pièce pendant que les auditeurs s'apprétaient à l'entendre: En-

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, **GUSTAVE AVOCAT**, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez **GIRMA** libraire à Cahors.

La Nouvelle Bibliothèque classique. Jouaust, éditeur. — A côté de la *Collection des petits chefs-d'œuvre*, qui se publie concurremment avec le *Cabinet du bibliophile*, la *Petite Bibliothèque artistique*, destinée aux amateurs d'ouvrages à gravures et à laquelle viendra bientôt se joindre la *Bibliothèque fantaisiste*, l'éditeur Jouaust vient de commencer la publication de la *Nouvelle Bibliothèque classique*, qui contiendra tout ce qui mérite véritablement d'être lu dans les écrivains, du quinzième au dix-huitième siècle.

Les Œuvres de *Régner, Grandeur et Décadence des Romains*, inaugurent cette

nouvelle collection. Ce sont deux volumes qui, par l'élégance typographique, la beauté du papier, la correction et la fidélité du texte, méritent et obtiendront l'approbation des bibliophiles. Imprimés dans le format in-16 élzévirien, avec les caractères élzéviriens que M. Jouaust a fait graver spécialement pour ses éditions, les volumes qui composeront la Bibliothèque classique pourront prendre place sur les rayons des bibliophiles, à côté des collections dont nous parlions plus haut. La Bibliothèque classique par le prix peu élevé, de ses volumes, sera véritablement la Bibliothèque Charpentier des bibliophiles.

En vente : **REGNIER**, 4 vol. — **MONTESQUIU**, *Grandeur et décadence des Romains*, 4 vol. — **BOILEAU**, tome I. — **HAMILTON**, *Mémoires de Grammont*, 4 vol.

Sous presse : **BOILEAU**, tome II. — *Satyre Ménippée*, 4 vol. — **REGNARD**, *Théâtre*, 2 vol. etc.

L'immense succès de *Quatre-vingt-treize* illustré va toujours s'accroissant à chaque livraison nouvelle. La 4^e série à 50 centimes est en vente et commence cette partie du grand livre de Victor Hugo intitulée : *A Paris*, où l'histoire se mêle au roman avec un intérêt si puissant.

Les quatorze dessins qui illustrent cette série donnent une suite très-curieuse des tableaux et des scènes du Paris tumultueux, terrible et superbe de 93. Signalons parmi ces dessins : la *Queue aux épiceries*; le *Renversement de la Statue de Louis XIV*; le *Cabaret de la rue du Paon*; la célèbre *Entrevue de Danton, Marat et Robespierre*; les intérieurs des *Cafés du temps*; puis les clubs, le *Club de l'Evêché*, le *Club des Jacobins*; un *Dîner chez Robespierre*, une *Tribune publique de la Convention*, etc.

La gravure la plus curieuse est peut-être le facsimile, absolument exact, d'un

arrêté du Comité de salut public, photographié sur une pièce du temps, et où les signatures de Robespierre, de Danton et de Marat sont autographiées d'après des originaux authentiques.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine :
Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.
Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.
Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.
Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.
 Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.
 Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, sautesées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 Juin 1876.
 Obligations foncières 3 et 4 % de 1853:
 1 lot de 400,000 fr.
 1 lot de 50,000 fr.
 1 lot de 20,000 fr.
 Obligations foncières 4 % de 1863:
 1 lot de 400,000 fr.
 1 lot de 50,000 fr.
 8 lots de 5,000 fr.
 10 lots de 1,000 fr.
 Obligations communales 4 % de 1875:
 1 lot de 400,000 fr.
 1 lot de 30,000 fr.
 4 lots de 10,000 fr.
 10 lots de 3,000 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés. Le propriétaire-gérant A. Layton.

MACHINES A COUDRE
 DE TOUS LES SYSTÈMES
ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille
 DE SALON ET D'ATELIER
 pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

MACHINE A NAVETTE
 brevetée s. g. d. g.
 Marchant au pied et à la main

LARRIVE, Mercier
 dépositaire à Cahors
 Seule Maison vendant

Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon.
 La même Machine montée sur grande table 150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.
 Le Catalogue général est envoyé franco sur demande

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez **M. GIRMA**, libraire à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris 45 fr.
 id. pour les Départements. fr.

A CÉDER
UNE ÉTUDE DE NOTAIRE
 Chef-lieu de canton.

Station de voie ferrée.
 (DORDOGNE).

S'adresser au bureau du Journal.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'abel brodé or.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors
 Haroais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200 syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

A partir du 15 courant, M. SÉVAL prendra la suite du *Café de Bordeaux*, situé en face la Mairie, à Cahors, qui est tenu actuellement par M^{me} veuve COLONGE.

Consommations de premier choix

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
 DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 35 fr.
 Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.
 Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
 Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
 PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
 BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
 L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
 CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° jésus. 400 fr.
 MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
 MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.
 MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 418 fr.
 LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
 LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
 DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.
 SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50
 DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 414 fr.
 LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 402 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastriques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Paris, 10, boulevard des Capucines.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez **M. Layton**, rue du Lycée, à Cahors.